

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize le vingt huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mai 2013.

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : M. LEON Marcel.

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 07 mai 2013

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, il est accepté à l'unanimité:

- Fixation montant du loyer au 7, rue du parc suite à la rénovation BBC de ce logement locatif

1. Fermeture de la boulangerie : votre avis, vos idées sur le devenir de ce commerce.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de la fermeture de la boulangerie et souhaite connaître l'avis et les idées de chacun sur le devenir de ce commerce.

Monsieur le Maire précise que plusieurs solutions sont possibles :

- Rechercher de nouveaux boulangers sachant que dans ce cas nous devrons changer le four
- Tenir un dépôt de pain (quelle amplitude, quelles conditions, qui le tient....). Mr Le maire précise qu'un dépôt de pain ne répondra qu'à un minimum de la population.
- Embaucher des salariés (motivation, coût important et gestion difficile)
- Ne plus proposer ce service.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer :

une réunion publique afin de connaître les avis et les idées des concitoyens sur les conditions de poursuite ou non de ce service.

un questionnaire réponse pour ceux qui ne pourraient assister à cette réunion.

2. Fixation montant du loyer au 7, rue du parc suite à la rénovation de ce logement locatif

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement au 7 rue du parc est en cours d'achèvement de rénovation et qu'il sera possible de le louer à compter du 1^{er} juin 2013.

Monsieur le Maire précise qu'il avait été dit que les loyers des logements rénovés seraient revus dès lors qu'il y aura changement de locataire.

Monsieur le Maire communique le montant du loyer de ce pavillon avant sa rénovation. Il était de 366.87€ sachant que celui -ci devait être réévalué au 1 er juillet 2013 à 373.77 € du fait de la révision notée sur le bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De fixer le montant du loyer total à 390€ (garage compris) à compter du 1^{er} juin 2013.
- ✚ De fixer la révision du loyer de ce logement au 1 er juillet 2014
- ✚ Charge Monsieur Le Maire d'en informer le futur locataire et d'établir le bail et tous documents nécessaires sur ces conditions.

3. Questions diverses

RAS

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le 13 Juin 2013 à 20H30.

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE.